RCS : BLOIS
Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00488
Numéro SIREN : 451 615 231
Nom ou dénomination : 3 L GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2018 sous le numéro de dépôt 5020

3 L GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 110 000 €

Siège social : 13 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE BEUVRON

451 615 231 RCS BLOIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

JEAN FRANCOIS ESMIEU

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes – Région de Paris – Ile de France
32, avenue Jéhan de Brie - 77120 COULOMMIERS

☎ 01.64.03.04.23

FAX 01.64.03.44.06

Mesdames, Messieurs
Les associés, Les actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 3 L GROUP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

JEAN FRANCOIS ESMIEU

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes – Région de Paris – Ile de France
32, avenue Jéhan de Brie - 77120 COULOMMIERS

☎ 01.64.03.04.23

FAX 01.64.03.44.06

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

JEAN FRANCOIS ESMIEU

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes – Région de Paris – Ile de France
32, avenue Jéhan de Brie - 77120 COULOMMIERS

☎ 01.64.03.04.23

FAX 01.64.03.44.06

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Adresse de l'entreprise 22 RUE EMILE LECONTE 45140 INGRE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 1 9 8 8 2 3 3 0 0 0 1 1

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2017 Net 3	N-1 31 12 2016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE* – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	14 967	AG	13 455	1 512	2 120
	Fonds commercial (1)	AH	612 991	AI		612 991	612 991
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISE* – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	130 598	AS	73 027	57 570	22 279
	Autres immobilisations corporelles	AT	792 491	AU	511 942	280 549	224 574
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISE* – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	30 000	BG		30 000	30 000
	Autres immobilisations financières*	BH	28 134	BI		28 134	24 779
	TOTAL (II)	BJ	1 609 180	BK	598 425	1 010 755	916 742
ACTIF CIRCULANT – STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	103 432	BU		103 432	110 125
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	710	BW		710	
ACTIF CIRCULANT – CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	692 257	BY	79 574	612 684	551 780
	Autres créances (3)	BZ	186 391	CA		186 391	121 559
ACTIF CIRCULANT – DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	261 743	CG		261 743	88 374
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 713	CI		4 713	16 547
	TOTAL (III)	CJ	1 249 247	CK	79 574	1 169 673	888 384
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 858 427	IA	677 999	2 180 428	1 805 126

Renvois : (1) Dont droit au bail

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 58 134

Stocks :

(3) Part à plus d'un an : CR

Créances :

Dossier N° 043140 en Euros

HOUDART AUDIT & CONSEIL

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....300.080.....)		DA	300 080	300 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	30 008	27 354
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ)	DG	632 162	567 879
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	170 332	116 942
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	1 132 582	1 012 255
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	239 998	236 050
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	114	114
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	403 233	283 713
	Dettes fiscales et sociales		DY	397 481	272 311
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	7 020	683
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	1 047 846	792 871
	Ecarts de conversion passif * (V)		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	2 180 428	1 805 126
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
	Dont { Ecart de réévaluation libre		1D		
	Dont { Réserve de réévaluation (1976)		1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	990 133	766 533
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	160 754	155 508

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS informatique

Dossier N° 045140 en Euros.

HOUDART AUDIT & CONSEIL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N							Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	460 009	FB		FC	460 009		445 234
	Production vendue – biens*	FD	4 855	FE		FF	4 855		5 975
	Production vendue – services*	FG	3 088 202	FH	20 218	FI	3 108 420		2 932 333
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 553 066	FK	20 218	FL	3 573 284		3 383 543
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	5 311		1 151
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	28 172		52 791
	Autres produits (1) (11)					FQ	546		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 607 312		3 437 485
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	266 586		245 421
	Variation de stock (marchandises)*					FT	6 693		21 848
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 467		5 463
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 670 576		1 487 765
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	106 137		91 807
	Salaires et traitements*					FY	1 075 485		986 675
	Charges sociales (10)					FZ	454 619		421 349
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	75 401		73 115
	Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	24 663		9 068
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	33 820		52 003
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 716 447		3 394 514
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(109 135)		42 971
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 692		9 867
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	11 692		9 867
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(11 692)		(9 867)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(120 827)		33 104

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 591	11 745
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	393 333	145 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	397 924	156 745
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 760	11 890
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	43 628	25 071
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	48 388	36 961
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	349 537	119 785
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	58 378	35 946
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 005 237	3 594 230
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 834 905	3 477 288
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	170 332	116 942
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont - Crédit bail mobilier *	HP	627 714	554 693
	(3) Dont - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	355	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	601	8 060
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	48 388	397 924

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
REGUL URSSAF	355	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 045140 en Euros.

HOUDART AUDIT & CONSEIL

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

31/12/2017

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AJUSTEMENTS COMPTES	3 319	4 591
PENALITES	1 086	
VENTES MATERIEL	43 628	393 333
REGUL URSSAF ANTERIEUR	355	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter la mention des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	627 958	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES – Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	82 206	KT		KU	48 392
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	440 341	KW		KX	9 843
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY	218 588	KZ		LA	146 563
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	18 027	LC		LD	4 890
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LJ		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	759 161	LO		LP	209 688
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	54 779	1U		1V	3 355
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	54 779	LR		LS	3 355
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	1 441 898	ØH		ØJ	213 043

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	627 958	1X	627 958
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES – Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	130 598	ML	130 598
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	450 183	MO	450 183
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	45 760	MQ	319 391	MR	319 391
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	22 917	MU	22 917
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	45 760	NH	923 089	NI	923 089
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	58 134	2G	58 134
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	58 134	2H	58 134
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	45 760	ØL	1 609 180	ØM	1 609 180

Dossier N° 045140 en Euros.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

HOUDART AUDIT & CONSEIL

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2018

Exercice N, clos le : 31122017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 045140 en Euros.

HOUDART AUDIT & CONSEIL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

6 AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II	PE	12 848	PF	608	PG		PH	13 455	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	59 927	QA	13 101	QB		QC	73 027	
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	272 234	QE	37 002	QF		QG	309 236	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH	170 343	QI	21 762	QJ	2 132	QK	189 973	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 805	QM	2 929	QN		QO	12 734	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III	QU	512 308	QV	74 794	QW	2 132	QX	584 970	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ØN	525 156	ØP	75 401	ØQ	2 132	ØR	598 425	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement — TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles — TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc. et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations — TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non vendu (NP + NQ + NR)	NW		Total général non vendu (NS + NT + NU)		NY		Total général non vendu (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 045140 en Euros

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

HOUDART AUDIT & CONSEIL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	- corporelles	6E		6F		6G		6H		
	- titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5		
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	- autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	82 482	6U	24 663	6V	27 571	6W	79 574	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	82 482	TY	24 663	TZ	27 571	UA	79 574	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	82 482	UB	24 663	UC	27 571	UD	79 574	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	24 663	UF	27 571			
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 045140 en Euros.

HOUDART AUDIT & CONSEIL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	30 000	UR	30 000	US	
	Autres immobilisations financières	UT	28 134	UV	28 134	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	104 292		104 292		
	Autres créances clients	UX	587 965		587 965		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	534		534		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	45 697		45 697		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	31 050		31 050		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	109 111		109 111		
	Charges constatées d'avance	VS	4 713		4 713		
	TOTAUX	VT	941 495	VU	941 495	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	30 000				

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG	160 754		160 754		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus de 1 an à l'origine	VH	79 244		21 532	7 712	50 000
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	403 233		403 233		
	Personnel et comptes rattachés	8C	177 795		177 795		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	134 483		134 483		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E	22 430		22 430		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	18 961		18 961		
	Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX					
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	43 812		43 812		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI	114		114		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	7 020		7 020		
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2					
	Produits constatés d'avance	8L					
	TOTAUX	VY	1 047 846	VZ	990 133	7 712	50 000
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	50 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	53 204		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 045140 en Euros

HOUDART AUDIT & CONSEIL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 7

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WA 170 332
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés							WB
		de son conjoint		moins part déductible *			à réintégrer :		WC
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	1 867			XE 1 867
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX				XW 1 086
	Amendes et pénalités	WJ	1 086	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7 58 378
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8
		- imposées au taux de 0 %							ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme							WN
		- Plus-values soumises au régime des fusions							WO
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ 16 029
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3
								TOTAL I	WR 247 691

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WS
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *								WT
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV
		- imposées aux taux de 0 %							WH
		- imposées aux taux de 19 %							WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW
		- imputées sur les déficits antérieurs							XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A					)	XA
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY
	Majoration d'amortissement *								XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 tredecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	Z1		)	XG 45 697
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2
								TOTAL II	XH 45 697

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	201 994
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	201 994

XJ

XL

XO

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 045140 en Euros.

HOUDART AUDIT & CONSEIL

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
LEASING		16 029
Total des réintégrations diverses	WQ	16 029
Détail des déductions diverses		
CICE		45 697
Total des déductions diverses	XG	45 697

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(0)
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	171 558

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

DGFiP N° 2058-C 2018

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	2 654
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	116 942	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	64 284
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	50 004
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	0
TOTAL I	ØF	116 942	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	116 942

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			428 410
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT		110 516	110 035
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		300 696	279 258
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		57 744	57 439
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		1 201 621	1 041 033
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		1 670 576	1 487 765
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		25 203	24 378
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)	9Z		80 934	67 429
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		106 137	91 807
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY		644 245	618 816
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		392 654	338 947
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*	ØB		1 080 047	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 045140 en Euros.

HOUDART AUDIT & CONSEIL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1	ABFLM (grue)	3 130		1 397		1 733
	2	ABFLM (DAF)	1 020		455		565
	3	SOGELEASE PORTEUR	15 856		79		15 777
	4	VOLKWAGEN AMAROK	25 754		200		25 554
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1	220 986	219 253	219 253				
	2	72 014	71 449	71 449				
	3	74 500	58 723	58 723				
	4	25 833	279	279				
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))		349 705				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRA7105 Informatique

Dossier N° 045140 en Euros.

HOUDART AUDIT & CONSEIL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de : N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRAVUS Informatique

Dossier N° 045140 en Euros.

HOUDART AUDIT & CONSEIL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12,8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 045140 en Euros

HOUDART AUDIT & CONSEIL

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique

Dossier N° 045140 en Euros.

HOUDART AUDIT & CONSEIL

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

(16)

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SARL G.L SERVICES			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017	Durée en nombre de mois	1	2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 573 284
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	3 573 284
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	546
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	5 311
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	601
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	6 457
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	269 053
Variation négative des stocks	OQ	6 693
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	742 166
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	33 820
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 051 732
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	2 528 009
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	2 528 009

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	3 573 284	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Période de référence	GY	01/01/2017	GZ	31/12/2017	
Date de cessation			HR		

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :		
dont apprentis	YP	30
dont handicapés	YF	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	YG	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.	RL	

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du CGI)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 40198823300011

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL G.L SERVICES

ADRESSE (voie) 22 RUE EMILE LECONTE

CODE POSTAL 45140 VILLE INGRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 358
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	6

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique 5499 Dénomination 3L GROUP

N° SIREN (si société établie en France) 451615231 % de détention 99.56 Nb de parts ou actions 1 358

Adresse : N° 22 Voie RUE EMILE LECONTE

Code postal 45140 Commune INGRE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATIS Informatique

Dossier N° 045140 en Euros

HOUDART AUDIT & CONSEIL

Impact	Origine	Conséquences	Montant en jeu	Montant indemnisation demandé à Odeolis
Image Bimedia vers actionnaire	Installations non finalisées	Clôture comptable inexacte du fait des variations de stocks non correlées aux installs		- €
Envois en double	Manque de contrôle	Image client Double consommation de matériel		- €
Décalage dans la planification des installations	Le matériel ne partait pas vers les PdV	Décalage d'installation donc de CA Satisfaction Clients	50 000 €	- €
Rupture de stocks IMAC	Reporting stock faux en sortie ERP Odeolis	Décalage d'installation donc de CA Satisfaction Clients		
Rupture de stocks MCO	Plus de visibilité sur le traitement des expéditions vers fournisseurs	Manque de dotation de stock MCO ==> décalage des interventions ==> Gestes commerciaux	10 000 €	10 000 €
Aucun compte rendu sur les installations IMAC et interventions MCO	Problèmes d'export ERP	Retard dans le traitement du backlog, charge associée très importante => complément de ressources externes		10 000 €
Retards de facturation	Installations non finalisées N° de série éronné N° de série manquant CR manquant	Décalages importants de trésorerie Décalages dans la mise en place des contrats leasers Problèmes subventions Deloitte pour les PDV => compensations Insatisfaction clients => gestes commerciaux	> 1 000 000 €	40 000 €
Retard de réalisation d'intervention MCO	Problèmes d'envoi entre stock central et dépôts Problèmes de planification sur une centaine d'interventions	Satisfaction clients Churn => manque à gagner revenu PDV sur 4 ans (caisse, maintenance, services dématérialisés, régie publicitaire) Gestes commerciaux		180 000 €
				240 000 €

3L GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 110.000 Euros
Siège Social : 13 rue de l'Europe, 41600 LAMOTTE BEUVRON
RCS BLOIS 451 615 231

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt neuf juin à 11 heures

Les associés de la société 3L GROUP se sont réunis, au siège social, en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire et Extraordinaire, sur convocation régulière du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

Monsieur Nicolas DEFOUILHOUX préside la séance, en sa qualité de Président.

Madame Blandine LUSSON est appelée comme scrutateur.

Monsieur Jean-Paul DEFOUILHOUX est appelé comme secrétaire.

Monsieur Jean-François ESMIEU, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents possèdent l'intégralité du capital social. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation qui leur a été adressée ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2017;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Président;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice ;
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- transfert du siège social et modification de l'article 4 ;
- le projet de texte des résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés et/ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- quitus au Président,
- affectation des résultats,
- approbation du rapport relatif aux conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- pouvoirs

Puis, il donne lecture de son rapport de gestion.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de **139.008 Euros.**

Elle approuve, également, les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus, à Monsieur Nicolas DEFOUILHOUX, es qualité de Président, de l'exécution de son mandat, pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale approuve ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 139.008 **Euros:**

- au poste « ***autres réserves*** » qui s'élèverait, avant affectation, à :

42.362 Euros + 139.008 Euros = 181.370 Euros

JR MP
BL M

— au versement d'un dividende de **23.980 Euros** soit **2,18 Euros** pour chacune des 11.000 parts sociales composant le capital social.

Ce dividende sera mis en paiement, dans le délai légal, sachant que, pour sa partie éligible à l'abattement de 40%, *en vertu de l'article 117 quater du Code général des Impôts, les dividendes et revenus assimilés perçus à compter de 2013 par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire au taux de 21 %, qui constitue un acompte d'impôt sur le revenu et que, en vertu de l'article 242 quater du même code, les contribuables appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le paiement des revenus ne dépasse pas un certain seuil peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement, selon les modalités et les délais prévus par ce même article.*

Ces opérations étant réalisées, le poste « **autres réserves** » s'élèvera, désormais, après affectation, à :

42.362 Euros + 139.008 Euros - 23.980 Euros = = 157.390 Euros

Nous vous rappelons en outre, que les dividendes suivants ont été réglés, au titre des trois derniers exercices :

- 2014 : néant
- 2015 : néant
- 2016 : 23.980 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social, de Lamotte -Beuvron 41600, à INGRE 45140 18 Emile Leconte et de modifier corrélativement, l'article 4 des statuts.

Ce transfert sera effectif à la date du 1er octobre 2018.

Le siège social devenant un établissement secondaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour procéder à toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12 heures.

Le Président

Le secrétaire

Le scrutateur